

Des élu(e)s du personnel
pour vous défendre
↓

Déterminés et motivés !

Le discours de politique générale du Premier Ministre a fixé les termes de l'équation : une politique sécuritaire, libérale et autoritaire. Une rhétorique ancienne qui se concrétise pour les salariés par flexibilité, rigueur, déréglementation et remise en cause des retraites. L'approche de la jeunesse ne se fait que sous le double regard d'une stigmatisation sécuritaire et une volonté de relancer l'apprentissage.

Les seules marges qui semblent se dessiner se trouvent dans la Fonction Publique. L'éducation nationale risque d'être la variable d'ajustement négative de la politique gouvernementale. A ce titre, aucune ambition n'est assignée au système éducatif.

Des besoins criants sur le terrain

se ressentent pourtant au quotidien dans notre travail. Le SNUipp/FSU continue de se battre au sein du *Collectif pour un plan de rattrapage des retards de l'Académie de Nice* afin de gagner les moyens nécessaires. Les 349 postes arrachés depuis 2000 par nos luttes (dont 162 pour le Var) pèsent dans la balance, mais ne suffiront pas (+ 4127 élèves

dans l'académie, dont + 1841 dans le Var).

Autant le dire tout de suite, l'année scolaire qui débute n'échappera pas aux problèmes rencontrés jusqu'à présent : effectifs élevés, non remplacement, enseignement spécialisé sinistré, formation au rabais, etc...

A cela s'ajoutent les revendications concernant la direction d'école : des moyens et du temps, ça coûte mais c'est nécessaire.

Réagir dès la rentrée avec les parents d'élèves en poursuivant la signature du dépliant/pétition du Collectif, cf notre bulletin n°118 de Juin, des exemplaires sont disponibles au siège du SNUipp.

Vendredi 6 septembre se tient le CTPD "Carte scolaire de rentrée".

Renvoyez par retour de courrier l'enquête que le SNUipp vient d'adresser à toutes les écoles.

Parce que la réponse à nos revendications s'inscrit dans un cadre général, l'intervention de la profession sera primordiale dans le débat sur le Budget 2003. La réussite de tous les élèves en dépend.

Syndiquez-vous, resyndiquez-vous dès maintenant

L'apport de chacun(e) est important : participez aux réunions de rentrée du syndicat, rejoignez le SNUipp, 1er syndicat des écoles, un outil offensif au service des collègues, une force de proposition et d'action déterminée et motivée. Début décembre, vous élirez vos délégué(e)s du personnel. Un vote très important dans la période actuelle.

Le 26 août 2002, Michel FORTUNA, Catherine MERVEILLE, Emmanuel TRIGO.

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Direction et fonctionnement de l'école / PPAP / Aides Educateurs
Pages 3, 4, 5	CONSIGNES SYNDICALES Document à conserver Modèle de lettre aux parents
Page 6	Formulaire paiement fractionné
Page 7	Bulletin d'adhésion 2002/2003
Page 8	Brèves varoises Une équipe à votre écoute Retraites Egalité Instits /PE



Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr

Directrice de la publication
Gilberte MANDON

Mensuel : n° 120

Prix au numéro : 5 F ou 0,76 E

N° de commission paritaire :

3 711 D 73 S

Imprimé par Manugraph La Seyne

Fonctionnement et direction de l'école

La question de la direction d'école reste entière mais elle risque de muter dans les semaines qui viennent.

Les revendications sont clairement posées depuis deux ans. Elles s'axent autour de la question du temps de décharge pour la direction et l'équipe afin de pouvoir faire face aux évolutions du travail dans les écoles : ouverture, concertation, relations plus marquées avec les différents partenaires, collectivités et parents.

La grève administrative est bien suivie et elle gêne l'administration. L'absence de réponse aux revendications, de la part du gouvernement précédent n'efface pas la réalité de la revendication. Cette dernière reste pleine et entière.

Sur ce dossier, une lettre commune SNUipp, SE, Sgen, avait été envoyée au Ministre. Celui-ci a répondu le 10 juillet en annonçant que *"le dossier sera réouvert et les négociations reprendront dans les prochaines semaines"*. (cf Fenêtres sur Cours de rentrée). C'est le ministre délégué Xavier Darcos qui est chargé de suivre ce dossier.

Les trois syndicats ont décidé une journée d'action sur la Direction et le fonctionnement de l'école le 18 septembre.

Le SNUipp maintient le mot d'ordre de grève administrative.

- **Poursuite du blocage** : enquête lourde, aucune transmission des effectifs, projets d'école, etc... (Mais donnez à vos élu(e)s en CTPD les moyens de plaider pour une ouverture ou contre une éventuelle fermeture !)
- **Informez le SNUipp Var de toutes vos décisions.**

De plus en plus, l'administration tend à donner aux directeurs un rôle hiérarchique pour une évolution qu'elle voudrait imposer à l'école : la direction n'étant plus une fonction mais un relais hiérarchique avec tout ce que cela comporte. On perçoit tous que l'air du temps est davantage à la soumission, à l'autoritarisme qu'à la pratique de la démocratie.

Parce que son identité risque d'être effacée, l'école, c'est-à-dire l'équipe éducative, est à la croisée des chemins : la solidarité de l'équipe ou la soumission à la hiérarchie. Nous sommes tous concernés par la réalité de la revendication sur la direction.

Affirmons haut et fort la solidarité de l'équipe face à toute forme d'autoritarisme.

A débattre en toute priorité dans les conseils des maîtres de pré rentrée.

Aides Educateurs

Voilà maintenant 4 ans que les premiers aides-éducateurs sont arrivés dans les écoles. Cela signifie donc que dans un an certains d'entre eux quitteront nos établissements. Pour les uns, avec un emploi à la clé, pour d'autres avec un avenir plus incertain. Qu'advient-il de leurs postes restés vacants dans les écoles ? Il n'est pas assuré que tous seront remplacés. Pour beaucoup d'écoles, cela signifiera un changement important dans la vie et l'organisation même. Qui remplacera l'aide éducateur/trice en BCD, en salle informatique ou comme auxiliaire d'intégration ?

Mais surtout quelles seront les conséquences pour l'avenir professionnel et humain de ces jeunes qui ont très souvent fait preuve de qualités indéniables ? Avoir été au service de l'école, des enfants, pendant 5 ans et se retrouver du jour au lendemain sans rien ou avec si peu... Voilà une situation des plus précaires qu'on ne souhaiterait à personne. La question de la pérennisation de leurs emplois avec un statut de droit public reste d'actualité à un an de la fin de nombreux contrats.

Le nouveau gouvernement n'entend pas pérenniser les Emplois Jeunes, ni en créer de nouveaux... même s'il prolonge quelques contrats jusqu'en juin 2003... F. Fillon enterre les Emplois jeunes sous les "Contrats jeunes". Nous y reviendrons.

Ce problème n'est pas seulement celui des aides éducateurs mais de toute la profession. Ne laissons pas les aides éducateurs seuls face à leurs difficultés et refusons ensemble la précarité.

PPAP

des moyens insuffisants pour un dispositif insuffisant

Les PPAP, apparus dans les textes en 1998, sont conçus comme une des actions spécifiques en faveur des élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Il s'agit de construire, à partir des évaluations CE2, en équipe, un programme individualisé avec l'élève, en partenariat avec ses parents et le réseau. Les équipes de circonscription devraient accompagner les collègues dans l'élaboration de ces documents.

Nous n'avons pas attendu les PPAP pour nous occuper des enfants en difficulté.

Il faudrait plus de temps de concertation et de travail en équipe pour pouvoir réaliser un tel travail d'une manière systématique et sérieuse, et rencontrer les parents.

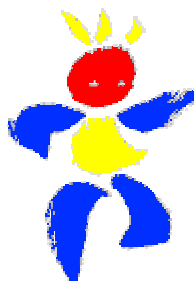
Plusieurs questions restent encore sans vraies réponses :

- Comment définit-on le niveau des élèves pour lesquels il faut rédiger un PPAP ? Les compétences «de base» non acquises seront-elles listées dans les documents de passation des évaluations CE2 ? D'après les chiffres de certains collègues cela concerne la moitié de leurs effectifs. Tout dépend donc de l'appréciation que l'on fait des résultats aux évaluations.
- La banque d'outils de remédiation dont parlent les textes ministériels n'existe pas encore.
- Cela ne règle pas non plus le problème de certains enfants en très grande difficulté pour lesquels une prise en charge spécialisée ou un maintien est nécessaire.
- Le dispositif de formation des enseignants est insuffisant (formation continue sur les évaluations, animations par les circonscriptions). Il serait intéressant que les équipes expriment les difficultés rencontrées et évaluent les moyens nécessaires pour parvenir aux objectifs de réussite de tous les élèves.

Textes de référence

BO N°44, 26 nov 98
BO n°42, 23 nov 2000
BO n°30, 26 juillet 2001
BO n°13, 29 mars 2001
Encart BO n° 16, Préparation de la rentrée 2002 du 1er degré
Les évaluations : les outils nationaux, année 2002-2003, note de service n° 2002-105 du

CONSIGNES SYNDICALES



Document
à conserver

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- des assemblées générales,
- des réunions syndicales sur le temps de travail,
- des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

⇒ Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

◆ *Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.*

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, nous rappelons

**l'importance du rôle
du conseil des Maîtres pour tous les
aspects de la vie quotidienne de
l'école.**

C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentree peut être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école.

C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites :

- elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.
- elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies...).

D'une manière générale, **ne restez pas isolés.** Evaluation Grande section / CP...PPAP... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes.

Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp.

Calendrier scolaire

Le calendrier triennal est fixé pour 3 ans par arrêté ministériel (BOEN n° 10 du 7.3.02 - Arrêté du 14.2.02). Dressé à partir de l'existence des trois zones, il prend davantage en compte les pressions exercées par divers lobbies que les intérêts de l'enfant. Dès lors l'alternance 7 semaines de classes - 2 semaines de repos à laquelle le SNUipp est favorable est impossible à réaliser.

Année 2002-2003

Rentrée scolaire des enseignants : lundi 2 septembre

Rentrée scolaire des élèves : mardi 3 septembre

Toussaint : du mercredi 23 octobre au lundi 4 novembre

Noël : du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier

Hiver Zone B : du samedi 15 février au lundi 3 mars

Printemps Zone B : du samedi 12 avril au lundi 28 avril

Début des vacances d'été : samedi 28 juin

L'Ecole maternelle joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant. Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

LIMITATION à 25 par classe

⇒ **pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !**

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école :

25 par classe, 22 en ZEP

⇒ **et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !**

Il s'agit d'une décision collective :

Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "effectifs à 25 pour la rentrée 2002".

Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé. Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp

(section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

La limitation des effectifs à l'Ecole Maternelle est une action nationale du SNUipp qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

*Rattrapage effectifs :
près de 150 postes nécessaires*

Agressions envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions !

Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇒ **porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇒ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp.

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause.

Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

N'hésitez pas à demander des stages de formation continue !

L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage. **Ne cédez pas aux pressions.**

*Rattrapage : une cinquantaine de postes nécessaires,
sans oublier les 51 postes fermés en 98/99*

Evaluation CE2 / 6ème

Nationale, obligatoire et systématique, l'évaluation ne se veut pas un bilan de connaissances, mais un "diagnostic" censé permettre aux enseignants de situer les élèves pour mieux établir leur pédagogie. Quant aux "remèdes"... à chacun de se débrouiller !

Selon les textes, seule la passation des épreuves est obligatoire.

Si l'évaluation est maintenant rentrée dans les mœurs, il n'en reste pas moins qu'il est toujours nécessaire de revendiquer du temps pour la concertation et l'analyse. Le SNUipp s'adresse à l'I.A. afin que du temps soit dégagé pour l'équipe.

La correction et le codage collectifs dans l'école nous paraissent aller dans le sens du travail d'équipe.

Faites nous part de vos difficultés.

Limitation effectifs

Constituer les classes de CP ou de CE1 avec 25 élèves maximum.

*Rattrapage effectifs :
plus de 100 postes nécessaires*

Aides Educateurs

La collaboration entre les enseignants et les aides éducateurs doit respecter le principe de NON-SUBSTITUTION.

Ainsi les aides éducateurs ne peuvent en aucun cas assurer le service d'enseignants absents.



Non-remplacement

Maintien de la consigne de renvoi des élèves le 3^{ème} jour.

Rattrapage : près de 100 postes sont encore nécessaires

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt.

Si l'absence du maître commence le

LUNDI.....
MARDI.....
JEUDI.....
 VENDREDI....
SAMEDI.....

Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :

JEUDI matin
 VENDREDI matin
LUNDI matin
MARDI matin
JEUDI matin

Durcissement de cette consigne dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée :

les élèves seront renvoyés dès le lendemain (parents informés).

Suite aux actions menées par la profession (manifs et grèves), 61 postes ont été attribués au Var pour la rentrée 2001 et 55 postes pour la rentrée 2002. Environ la moitié a été consacrée à la hausse démographique et l'autre moitié a permis de rattraper un peu le déficit de postes (chiffré pour les écoles du VAR à 400 postes).

Pour le SNUipp, la mobilisation reste nécessaire, notamment dans le cadre du Collectif pour un plan de rattrapage de l'Académie de Nice.

Signez, faites signer le dépliant du Collectif.

Il est à votre disposition au siège du SNUipp/FSU.

Signalez au SNUipp toutes les absences non remplacées.

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp/FSU soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement.

La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

TRES IMPORTANT INFORMEZ LES MEDIAS

Nous avons pris contact avec les journalistes : quotidiens, radios locales, France 3. Appelez le SNUipp au 04 94 20 87 33, nous vous mettrons en relation avec les médias.



Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.

Le maître (la maîtresse) de votre enfant, en congé depuis le

n'a pas encore été remplacé(e).

Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du

et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.

Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.

Nous vous invitons à vous mobiliser dans le cadre du Collectif pour un plan de rattrapage de l'Académie de Nice et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.



UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

SNU
ipp

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6 fois par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires.

Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en liaison avec le Crédit Mutuel Méditerranéen.

Comment procéder ?

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-dessous. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).

Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !

3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.

4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :

Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : **2** **3** **4** **6** fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.

Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Bienvenue à
toutes celles et
à tous ceux qui
nous rejoignent.**

**Le SNUipp/FSU est le
premier syndicat des
écoles, en France
comme dans le Var :
une organisation
syndicale unitaire et
représentative.**

Les cotisations de nos
adhérent(e)s sont nos
seules ressources.

**Syndiquez-vous
au SNUipp / FSU**



COTISATIONS SNUipp VAR

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

Nom, Prénom

Adresse.....

.....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes
Etablissement Guichet N°du compte Clé

RIB

Date :

Signature :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN

CFCMM

494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

.....

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique dans une fédération renouvelée, la FSU

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
contre pour m'adresser les publications nationales
éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
informations professionnelles et de gestion de ma
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
formations dans des fichiers et des traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE



Bulletin d'adhésion 2002/2003

Mr/Mme/Mlle NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de sortie de l'IUFM : _____

Adresse (Domicile) : _____

Code postal _____ Commune : _____

Email : _____

Code école 083 _____

Lieu d'exercice : _____

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon : __

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Nomination : Titre Définitif ou PROVISoire

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) : _____

Mode de paiement : CCP ☐ Chèque bancaire ☐

Prélèvements fractionnés* ☐

2 3 4 6

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U

Date : ____/____/____

Signature : _____

Grille de COTISATIONS 2002/2003

La cotisation à 50 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 102 E,
vous aurez droit à une réduction d'impôt de 51 E.
Votre cotisation réelle sera donc de 51E.

50 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2002/2003 sera déductible des impôts 2003.

Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2003.
Les adhérents 2001/02 vont recevoir leur attestation pour les impôts 2002.

Instituteurs		Profs d'école	
Echelon	Euros	Echelon	Euros
3	96	3	102
4	102	4	108
5	108	5	114
6	114	6	126
7	120	7	132
8	126	8	144
9	132	9	150
10	138	10	162
11	144	11	168

Aides Educateurs
48 Euros

PE Hors classe	
HC ech 4	162
HC ech 5	174
HC ech 6	180

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	36
Stagiaire PE2 / LC PE	72

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 220 E par mois	78
Retraités ayant plus de 1 220 E par mois	90

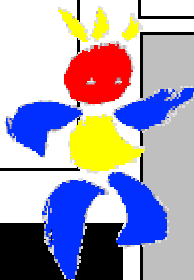
Ajouter selon situation	EUROS
Directeur de 2 à 4 classes	3
de 5 à 9 classes	6
de 10 classes et plus	9
Instituteur spécialisé / IMF	3
Conseiller pédagogique	6
Directeur de SES/SEGPA	12

Disponibilité	66
Mi-Temps	78

Pegc			
Echelon	Euros		Euros
6	114	HC 5 ech	168
7	120	HC 6 ech	180
8	126		
9	132	CI excep 3 ech	192
10	138	CI excep 4 ech	204
11	150		

Brèves varoises

- **CAPD jeudi 29 août** : affectations des "sans poste"
- **CTPD vendredi 6 septembre** : carte scolaire de rentrée dans les écoles. Pensez à communiquer au plus vite les informations sur votre école aux élu(e)s du SNUipp. Renvoyez l'enquête au SNUipp, quelle que soit votre situation.
- **IUFM : mercredi 4 septembre** : rentrée des PE2 à Draguignan et à La Seyne
- **IUFM : un nouveau directeur pour le centre de Draguignan** : Jean-Luc LIONS (ex IEN de Ste Maxime) remplace Thomas PILKINGTON.
- **Circonscriptions** : 2 nouveaux IEN attendus pour Six Fours et Ste Maxime.
- **SNUipp** : dans le courrier adressé aux écoles avec l'enquête carte scolaire, vous trouverez les réunions de rentrée du SNUipp...
- **Samedis libérés** : vous en trouverez également la liste dans notre courrier aux écoles.



Pas d'avenir pour nos

Dans la Fonction Publique, la pension est la marque de l'obligation particulière de l'Etat. La retraite du fonctionnaire est un traitement continué, un élément du statut légal, une "allocation viagère en rémunération des services" (article 1 du Code des Pensions). Elle est déterminée par le dernier traitement perçu pendant les 6 derniers mois d'activité, soit, presque toujours, le traitement le plus élevé de notre carrière.

Il n'existe pas de caisse de retraite.

Le budget prend directement en charge les dépenses. Les retenues sur traitement sont déconnectées de tout souci d'équilibre du système, équilibre qui n'est pas imposé par la loi. C'est ainsi depuis que les fonctionnaires ont obtenu des pensions de retraite en... 1853. Une transformation des droits à pension serait une étape vers l'abandon des autres liens entre l'Etat et l'agent public. Briser le lien étroit qui existe entre traitement et pension serait remettre en cause tout ce qui caractérise la Fonction Publique elle-même. Il est probable que le nouveau gouvernement ne pourra pas avoir la brutalité de celui de Juppé en 1995, mais l'objectif sera le même et le MEDEF fera pression pour l'imposer : l'alignement progressif de tous les régimes spéciaux sur le régime général qui, depuis les réformes engagées en 1993, ne cesse de se dégrader. En 2008, le taux de remplacement (rapport entre le montant de la pension et le dernier revenu d'activité) sera inférieur de 10 à 40 % à ce qu'il était en 1993, et cela sous l'effet cumulé des dispositions : 25 meilleures années, 160 trimestres requis.

C'est dire que revenir sur ces réformes pénalisant le régime général est une étape indispensable à la défense de notre propre système.

L'heure n'est pas au découragement mais à la mobilisation. Actifs et retraités doivent se tenir prêts à de nouvelles batailles. Nous les avons gagnées, pour ce qui nous concerne, en 1995. Notre outil, le syndicat, nous sera plus que jamais nécessaire.

Une équipe à votre écoute

Michel FORTUNA, Catherine MERVEILLE,
Emmanuel TRIGO, Gilberte MANDON,
Nathalie CARENA, Dominique AMET

⇒ **au siège lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h**

**le mercredi permanence au siège
de 9 h à 12 h**

⇒ **à l'IUFM de Draguignan et de La Seyne**
(voir affichage sur place)

⇒ **et sur rendez-vous au siège**

SNUipp - Section du VAR

☎ **04.94.20.87.33** (2 lignes groupées)
📠 **04.94.20.87.34** (fax)
@ **snu83@snuipp.fr** (email)
💻 **http://83.snuipp.fr/** (site internet)

**Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE**

Egalité instits / PE une exigence majeure

Le Conseil National du SNUipp a décidé d'une initiative (carte postale, adresse au Ministre) autour de 2 axes :

➤ **L'intégration rapide de tous les instits dans le corps des PE.**

123 000 instits ne sont toujours pas intégrés PE. Les modalités et le terme actuel fixé à 2007 continuent de générer l'insatisfaction. Par cette démarche, le SNUipp s'adresse au nouveau gouvernement pour demander l'intégration de tous avec reconstitution de carrière, le droit au logement et la retraite à 55 ans pour les PE et l'accès à l'indice terminal de la hors classe pour tous, et exiger des mesures immédiates pour qu'aucun instit ne parte en retraite sans avoir été intégré (ce qui est quasiment le cas dans le Var avec la "priorité retraitable").

➤ **Un même avancement des instits et PE, le plus rapide pour tous.**

Au moment où nouveaux PE et instits intégrés commencent à être en concurrence dans le cadre des promotions, la légitimité de cette revendication se trouve renforcée.